

Cher/Chère

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de votre intérêt pour notre assurance incendie Assurapp.

Nous vous faisons parvenir en annexe le formulaire de proposition. Si vous souhaitez modifier cette proposition, vous pouvez vous connecter sur extranet.assurapp.be.

Si vous souhaitez souscrire à cette proposition, il vous suffit de payer la prime annuelle et de renvoyer la proposition signée par e-mail (info@assurapp.be) ou par courrier (Assurapp – Nijverheidskaai 3/0021, 8500 Courtrai).

Vous pouvez vous acquitter de la prime grâce au bulletin de versement ci-joint. N'oubliez pas de mentionner la communication structurée qui est la suivante : *****323/1952/37765*****

Nous établirons la police d'assurance dès que nous serons en possession du document de proposition signé ainsi que du paiement. Aux alentours de la date d'entrée en vigueur de votre bail, vous recevrez un e-mail de nos services reprenant une copie de la police.

Si vous souhaitez plus d'information concernant notre produit, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site www.assurapp.be ou prenez contact avec un de nos experts Assurapp à l'adresse info@assurapp.be ou par téléphone au 056/431 150.

Cordialement,



P. Boterbergh
Administrateur délégué

Assurapp sa • Nijverheidskaai 3/0021, 8500 Courtrai | T +32 (0)56 43 11 50 | www.assurapp.be | info@assurapp.be
IBAN BE05 0689 0148 4075 - BIC: GKCC BE BB - Belfius bank | Assurapp sa est intermédiaire d'assurances agréé par la FSMA

En collaboration avec VIVIUM, une marque de P&V Assurances SCRL, entreprise d'assurances agréée par la BNB sous le numéro de code 0058 (Rue Royale 151, 1210 Bruxelles–TVA BE 0402 236 531–RPM Bruxelles)

Handtekening(en)
Signature(s)

OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT
ORDRE DE VIREMENT

Bij invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje
Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst / Date d'exécution souhaitée dans le futur

Bedrag / Montant

EUR

CENT

€ 208,74

Rekening opdrachtgever (IBAN)
Compte donneur d'ordre

Naam en adres opdrachtgever
Nom et adresse donneur d'ordre

Souami Mouloud

Nuestre Senora del villar 89 P03 Boîte : D
madrid

Rekening begunstigde (IBAN)
Compte bénéficiaire (IBAN)

B E 0 5 0 6 8 9 0 1 4 8 4 0 7 5

BIC begunstigde
BIC bénéficiaire

G K C C B E B B

Naam en adres begunstigde
Nom et adresse bénéficiaire

Assurapp nv
Nijverheidskaai 3/0021
8500 Kortrijk

Mededeling
Communication

323/1952/37765

IDENTITE DU PRENEUR D'ASSURANCE

☐ N ☒ F ☐ E

Nom : Souami..... Prénom : Mouloud..... ☒ H ☐ F
 Date de naissance : 22... / 10 / 1981... Tél.: +32499101704.....
 Adresse : Nuestra Señora del villar 89 P.03 Boîte : D.....
 Code postal : 000000..... Commune : madrid.....
 E-mail: msquami@cafte.com.....

RISQUE A ASSURER

- Situé à : Rue du Cellier 22, 4000 Liège.....
- Habitation (Habitation 2 façades)
- Loyer mensuel : € 950,00..... Date du début de la location: 01... / 08... / 2023
- Surface habitable: 95,00 m².....
- Espace(s) non-isolé(s): Cave - Annexe

GARANTIES SOUHAITEES ET MONTANTS ASSURES

- Responsabilité locative incendie
 Capital = Surf. hab. 95,00 m² x fin. Moyenne ABEX 1032 (C) = € 174.967,75.....
- Capital contenu au premier risque
 - Mobilier pour une valeur de: € 25.000,00.....
 - Vol du mobilier = aucune couverture.....
 - ☐ Couverture: aucune couverture.....
 - ☐ Zone: C.....
- Véhicules (nombre de véhicules) : aucune couverture.....
- Familiale avec protection juridique
 - Couverture: aucune couverture.....

Si les options proposées ne correspondent pas à la couverture de votre choix, veuillez vous connecter sur extranet.assurapp.be avec vos identifiants et mot de passe pour créer votre proposition personnalisée

Trevi Partner Benoit Rasquain
Immobilière - Trevi Liège



323/1952/37765

PRIME ANNUELLE

Sur base des couvertures choisies la prime annuelle est :

Couverture	Net	Taxes et Contributions	Brut
Responsabilité locative incendie*	€ 148,39	€ 25,87	€ 174,26
Contenu*	€ 29,79	€ 4,69	€ 34,48
Véhicules*		aucune couverture	
Vol*		aucune couverture	
Familiale avec protection juridique		aucune couverture	
TOTAL (par an)	€ 178,18	€ 30,56	€ 208,74

*Prime minimale assurance incendie €68,50, dont €18,76 frais d'acquisition et €9,87 frais d'administration (estimation)
Vous trouverez un détail de la composition de la prime sur les pages suivantes.

ANTECEDENTS

☒ Le preneur d'assurance n'a pas encore souscrit une assurance incendie

☐ Le preneur d'assurance a souscrit

de la compagnie n° de police

Cette assurance, a-t-elle été résiliée ou refusée par la compagnie ? ☐ oui ☐ non

Avez-vous eu des sinistres au cours des 5 dernières années? ☐ oui ☐ non

Renseignements complémentaires

DECLARATIONS

☒ Le preneur d'assurance certifie que les déclarations qui précèdent sont sincères, correctes et complètes dans tous les détails, même si elles ne sont pas écrites de sa main.

☒ Le preneur d'assurance déclare savoir qu'une omission ou déclaration inexacte peut, dans les limites définies par la loi sur le contrat d'assurance terrestre du 25 juin 1992, entraîner la nullité du contrat.

☒ Le preneur d'assurance déclare avoir pris connaissance des textes et déclarations au verso de la présente.

Si les antécédents ou les déclarations ne correspondent pas avec la réalité, veuillez vous connecter sur extranet.assurapp.be avec vos identifiants et votre mot de passe pour les modifier.

☒ Ce contrat a été conclu à distance

Fait à Kortrijk le 28.../..07../2021

Signature du locataire



323/1952/37765

DÉTAIL DE LA COMPOSITION DE LA PRIME ANNUELLE

Vous voulez savoir comment votre prime annuelle est composée ? Ci-après vous trouverez un tableau reprenant la prime que vous payez pour votre assurance incendie Assurapp Locataire, ainsi que les garanties complémentaires (sans frais de quittance).

Couverture	Net	Taxes et Contributions	Brut
Responsabilité locative incendie* dont frais d'acquisition (estimation) dont frais d'administration (estimation)	€ 148,39 € 48,82 € 19,17	€ 25,87	€ 174,26
Contenu* dont frais d'acquisition (estimation) dont frais d'administration (estimation)	€ 29,79 € 9,80 € 3,85	€ 4,69	€ 34,48
Véhicules* dont frais d'acquisition (estimation) dont frais d'administration (estimation)		aucune couverture	
Vol* dont frais d'acquisition (estimation) dont frais d'administration (estimation)		aucune couverture	
Familiale avec protection juridique dont frais d'acquisition (estimation) dont frais d'administration (estimation)		aucune couverture	
TOTAL (par an)	€ 178,18	€ 30,56	€ 208,74

*Prime minimale assurance incendie €68,50, dont €18,76 frais d'acquisition et €9,87 frais d'administration (estimation)

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

INFORMATION PRODUIT

Etre assuré correctement pour votre responsabilité locative

En tant que locataire vous avez besoin d'une bonne assurance incendie responsabilité locative, non seulement pour couvrir votre responsabilité mais également pour votre propre sécurité (dommages à votre contenu, dommages à des tiers). Avec l'Assurance Incendie Assurapp pour locataires de Assurapp vous bénéficiez d'une couverture optimale :

- Explosion
- Implosion
- La fumée et la suie suite au mauvais fonctionnement d'un appareil ménager ou de chauffage
- Les dégâts de roussissements à concurrence de 1450 EUR (à l'indice Abex 730)
- L'action directe de la foudre sur les biens assurés
- Le heurt
- Les dégradations immobilières par un vol, une tentative de vol ou le vandalisme (y compris les graffiti)
- L'action directe de l'électricité, y compris les dommages aux denrées alimentaires dans un congélateur suite à un changement de température consécutif à un sinistre couvert et l'électrocution des animaux domestiques
- Le dégât des eaux
- Les dégâts causés par le mazout
- Le bris de vitres, glaces, miroirs
- Catastrophes naturelles
- Tempête (mobiliers de jardin couverts), la grêle, la pression de la neige ou de la glace
- L'attentat et le conflit du travail
- La RC immeuble

Grace à l'utilisation de la méthode de calcul du capital responsabilité locative à assurer (20 fois le loyer annuel ou sur base de la surface habitable) vous êtes assuré correctement

Une franchise de 150 EUR (non indexée)

Contenu assuré pour un montant de 25 000 EUR

Nous vous proposons d'assurer votre contenu pour un montant de base de 25 000 EUR. Si vous estimez que ce montant ne correspond pas à la réalité, vous avez la possibilité de l'adapter en utilisant votre identifiant sur www.assurapp.be.

Assurance du Véhicule au repos – seulement sur extranet.assurapp.be

Notre proposition de base ne tient pas compte des véhicules au repos. Si vous désirez inclure votre véhicule à votre assurance incendie, veuillez modifier la proposition sur www.assurapp.be en y rajoutant le nombre de véhicules.

Assurance Vol – seulement sur extranet.assurapp.be

Nous ne pouvons que vous conseiller d'étendre votre couverture contenu avec la garantie vol. La prime est entre autre calculée sur base du montant de votre contenu. Vous pouvez choisir si vous désirez assurer 50% ou 100% de votre contenu. Si votre contenu est de plus de 75 000 EUR, nous vous contacterons.

Assurance RC Vie privée avec Protection juridique – seulement sur extranet.assurapp.be

Nous vous donnons la possibilité de souscrire une assurance RC Familiale afin de vous couvrir contre les dégâts causés par vous ou les membres de votre famille à des tiers dans le cadre de votre vie privée.

Conséquence de la signature de la proposition d'assurance

La signature de la proposition ne fait pas courir la couverture. Elle n'engage ni la compagnie, ni le(s) proposant(s) à conclure le contrat. La police n'est établie qu'après réception de la prime et de la proposition d'assurance dûment signée.

Champ d'application

Le contrat s'applique aux locataires d'appartement ou de maison.

Avertissement

Les assureurs mettent toute leur vigilance à dépister les tentatives de fraude. En revanche, vous qui êtes de bonne foi, vous pouvez compter sur nous. Pour ne pas payer inutilement pour les autres, aidez-nous à prévenir les abus. Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers la compagnie d'assurance entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance, mais fait également l'objet de poursuites pénales sur base de l'article 496 du Code Pénal.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Art 1 Aussi bien l'assuré que l'assureur peuvent résilier le contrat sans frais et sans motivation par lettre recommandée dans les 14 jours calendrier. Ce délai commence à courir à compter du jour où le contrat a été conclu ou à compter du jour où le(s) souscripteur(s) a/ont reçu les conditions du contrat et les informations précontractuelles sur un support durable, si c'est plus tard. La résiliation par le(s) souscripteur(s) prend effet immédiatement au moment de la notification. La résiliation par l'assureur prend effet 8 jours après la notification.

Si le contrat est résilié à la demande de l'assuré ou de l'assureur et que, à la demande de l'assuré, le contrat avait pris effet avant la résiliation, l'assuré sera tenu de payer une prime correspondant à la période de couverture. Ceci est une indemnisation pour service fourni. A l'exception de l'indemnisation pour service fourni, l'assureur rembourse toutes les sommes qu'il a reçues de l'assuré en vertu du présent contrat. Il dispose à cet effet d'un délai de 30 jours calendrier qui court (1) à compter du jour où l'assureur reçoit la notification de la résiliation lorsque l'assuré donne le renon, (2) à compter du jour de l'envoi du renon lorsque l'assureur résilie le contrat.

Art 2 Le droit belge est applicable aux relations précontractuelles entre l'assureur, l'intermédiaire d'assurance et le consommateur.

Art 3 Le droit belge est applicable au contrat d'assurance, sauf stipulation contraire par les articles 313 à 319 inclus de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances.

Art 4 Les tribunaux belges sont compétents pour les litiges éventuels qui apparaîtraient dans le cadre du contrat d'assurance, sauf stipulation contraire par les articles 5,7,10 à 16 inclus du Règlement européen n° 1215/2012 du décembre 2012 du Parlement européen et du Conseil concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale.

Art 5 Pour toute plainte relative au contrat d'assurance, le preneur d'assurance peut s'adresser :

En première instance : au service Gestion des Plaintes de Assurapp sa, Nijverheidskaai 3/21, 8500 Courtrai, tél : 056/431 150

E-mail : plainte@assurapp.be

En appel : à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

Les plaintes doivent être introduites par écrit. Cette possibilité n'exclut pas celle d'entamer une procédure judiciaire.

Art 6 Les Informations Précontractuelles, la proposition, les Conditions Générales et Particulières du contrat d'assurance sont disponibles en français et en néerlandais. Vous pouvez également consulter les Informations Précontractuelles et les Conditions Générales sur www.assurapp.be en français et en néerlandais. Toute communication écrite après la signature du contrat d'assurance se fera, au choix du souscripteur, en français ou en néerlandais.

Vous pouvez consulter les conditions générales sur www.assurapp.be.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Vos données personnelles sont traitées par Assurapp sa, Nijverheidskaai 3/0021 à 8500 Kortrijk, à des fins de gestion des clients, de gestion et d'exécution des polices, de comptabilité et de facturation, de réassurance ainsi que de marketing et de publicité personnalisée.

Assurapp sa attache une grande importance à la protection de votre vie privée et met tout en oeuvre pour protéger et pour traiter les données personnelles qui vous concernent conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (La loi sur la vie privée). À partir du 25/05/2018 celle-ci sera remplacé par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE). Vous avez le droit de consulter toutes les données qui vous concernent et le cas échéant, de les faire modifier ou supprimer selon les conditions prévues dans la loi. Vous pouvez toujours gratuitement vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de marketing direct. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à l'adresse e-mail : privacy@assurapp.be.

Vous pouvez à tout moment consulter la Politique de confidentialité en néerlandais et en français sur www.assurapp.be.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires sur la présente Politique de confidentialité, n'hésitez pas à nous contacter à l'aide des données de contact mentionnées en bas ou sur privacy@assurapp.be

Pour plus d'informations: Commission de la protection de la vie privée

<http://www.privacycommission.be> - commission@privacycommission.be